A B N FACADES
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 4 Place du 11 Novembre
42160 BONSON
842 581 175 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente mars,
A 9 heures 30,

Monsieur Ahmet BAS,
Demeurant 13 rue des Eglantines 42160 BONSON,

Propriétaire de la totalité des 3 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A B N FACADES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 4 Place du 11 Novembre, 42160 BONSON au 11 bis Allée du Vorzelas, 42480 LA FOUILLOUSE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 11 bis Allée du Vorzelas, 42480 LA FOUILLOUSE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Ahmet BAS